



## Communiqué financier

### RESULTATS ANNUELS 2019

#### Amélioration de la marge opérationnelle

Reims, le 30 mars 2020

Le Conseil d'Administration de Vranken-Pommery Monopole s'est réuni le 30 mars 2020 sous la Présidence de Monsieur Paul-François Vranken, et en présence des Commissaires aux Comptes, pour arrêter les comptes du Groupe pour l'exercice 2019.

#### Chiffres clés

Comptes Consolidés en millions d'euros	Publié			Retraité*
	2019	2018	Variation	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>274,6</b>	<b>300,4</b>	<b>-25,8</b>	<b>274,6</b>
<b>Résultat Opérationnel Courant</b> % Chiffre d'Affaires	<b>24,3</b> 8,8%	<b>26,7</b> 8,9%	<b>-2,4</b> -0,1%	<b>24,7</b> 9,0%
<b>Résultat Opérationnel</b> % Chiffre d'Affaires	<b>20,3</b> 7,4%	<b>23,1</b> 7,7%	<b>-2,8</b> -0,3%	<b>20,9</b> 7,6%
Résultat Financier	-19,3	- 19,5	+0,2	-18,8
<b>Résultat Net</b> Part du Groupe	<b>0,1</b> 0,1	<b>3,4</b> 3,3	<b>-3,3</b> -3,2	<b>0,9</b> 0,9

(\*) Hors incidences de la renégociation des accords régissant la répartition des frais médicaux et première application IFRS 16

Le processus d'audit et d'émission du rapport d'audit relatif à la certification des comptes consolidés est en cours de finalisation.

Fort de ses vignobles, de ses marques et d'un patrimoine remarquable, Vranken-Pommery Monopole est engagé dans une transformation stratégique de prémiumisation et de développement à l'international.

Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires 2019 de 274,6 M€, en repli de 8,6%. Cette baisse de chiffre d'affaires a eu un effet limité sur ses résultats.

Les mesures stratégiques annoncées et mises en œuvre tout au long de l'année ont permis de constater un Résultat Opérationnel Courant retraité en hausse de 2,1% à 24,7 M€, et un Résultat Net retraité de 0,9 M€.

Notons que l'EBITDA s'élève à 38,9 M€, en progression de 4,5% et la Marge Brute d'Autofinancement à 35,5 M€ en hausse de 9,9%.

## Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2019 du groupe s'établit à 274,6 millions d'euros, en repli de 8,6%.

### France

- Off-Trade : Le chiffre d'affaires a été lourdement pénalisé par l'application de la Loi Egalim au 1er janvier 2019 qui a réduit les achats d'opportunité de Champagne et de Porto dans les réseaux Off-Trade tout au long de l'année. Le marché du Champagne en Grande Distribution s'est inscrit en recul de chiffre d'affaires de 20,1% (Source Nielsen).
- On-Trade : Le contexte social de fin d'année est venu réduire l'activité dans les cafés, hôtels, restaurants, principalement à Paris.
- La Camargue a connu la plus mauvaise vendange de son histoire avec une production de 59 hl/ha contre une moyenne habituelle de 74 hl/ha.

### International

- Les ventes en Australie ont été fortement impactées par quatre mois d'incendies qui ont été les plus dévastateurs de son histoire.
- Aux Etats-Unis, les taxes douanières supplémentaires de 25%, sont venues pénaliser les exportations de ventes de vins tranquilles.

Le dynamisme à l'international a permis de contenir le repli et l'export représente désormais 57% des ventes :

- Les ventes de Champagne bénéficient de la progression continue des ventes de la marque internationale Pommery & Greno et de sa cuvée super premium Louise.
- Les ventes de vins rosés progressent de 11%, grâce à Pink Flamingo, marque emblématique des vins gris des Sables de Camargue.
- En Provence, la vinification en amphores de grès dans les caves du Château La Gordonne, permet de répondre aux critères de prestige sur le marché international,
- Le Porto, touché par l'application de la Loi Egalim dans la grande distribution française, connaît un développement significatif sur son marché domestique. A noter également un intérêt grandissant pour les vins rouges des vignobles de la Vallée du Douro de la Quinta do Grifo,
- Le Sparkling Wine Louis Pommery California étend son développement aux USA avec une implantation dans 23 Etats. Le Sparkling Wine Louis Pommery England commence quant à lui à s'implanter sur son marché domestique.

## Résultats retraités : progression de la marge du Résultat Opérationnel Courant

En Champagne, les mesures stratégiques annoncées dès 2018 ont été mises en œuvre en 2019

- Mise en adéquation des engagements aux achats par rapport aux ventes projetées, mesure dont les premiers effets significatifs se traduiront en 2020
- Réduction des charges opérationnelles sur les mêmes bases
- Réduction du coût moyen de la dette de 2,74% à 2,54%, avec une réduction programmée des charges financières de 1,4 M€ pour 2020.

Les résultats de ces mesures commencent à apparaître dès 2019 dans les bilan et compte de résultat retraités du Groupe:

- Progression du Résultat Opérationnel Courant de 2,1% à 24,7 M€, avec une marge de 9,0% en amélioration de 90 points de base.
- Progression du Résultat Opérationnel de 1,5% à 20,9 M€
- Amélioration sensible de l'EBITDA
- Total des passifs en réduction de 8 M€ par rapport à l'exercice précédent, premiers effets de la politique de désendettement annoncée pour la période de 2020 à 2023,

Le Résultat Net s'établit, quant à lui, à 0,9 M€

Par ailleurs, il convient de noter :

- La répercussion de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sur les comptes consolidés Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée lors de la première application de la norme au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ainsi, les loyers (3,6 M€) ont été retraités et une dotation aux amortissements des actifs concernés a été comptabilisée à hauteur de 3,4 M€. L'incidence sur le résultat financier se monte à - 0,5 M€ en 2019.

- Les conséquences de la finalisation des négociations relatives à la prise en charge des frais médicaux  
Dans le cadre de sa politique d'adaptation des charges opérationnelles, le groupe a signé le 14 mai 2019 les nouveaux accords sociaux relatifs à la prise en charge des frais médicaux. La finalisation de ces négociations a entraîné une révision des hypothèses retenues à la clôture 2018, et les incidences sur les comptes annuels sont les suivants :
  - Au cours du premier semestre 2018, la dénonciation des accords et la révision des hypothèses de calcul des provisions pour engagements sociaux, sur la base des meilleures estimations disponibles, avaient entraîné une reprise de provision à hauteur de 2,5 M€
  - En 2019, la finalisation des négociations a entraîné une révision des hypothèses retenues à la clôture 2018 et a conduit à une dotation aux provisions à hauteur de 0,8 M€.

## Structure financière

### Chiffres clés

Comptes Consolidés en millions d'euros	Publié			Retraité*
	2019	2018	Variation	
<b>Total actif</b>	<b>1 294,7</b>	<b>1 277,3</b>	<b>+17,4</b>	<b>1 266,7</b>
Actifs non courants	511,8	471,0	+40,8	483,7
Stocks et encours	685,8	696,5	-10,7	685,8
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>369,3</b>	<b>372,2</b>	<b>-2,9</b>	<b>370,1</b>
Passifs non courants	708,1	495,1	+213,0	683,4
Passifs courants	213,0	405,6	-192,6	208,9
Endettement Financier Net	712,1	647,5	+64,6	683,8

(\*) Hors incidences de la renégociation des accords régissant la répartition des frais médicaux et première application IFRS 16

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 369,3 millions d'euros.

Les fonds propres retraités à 370,1 restent quasiment identiques à ceux de 2018.

L'endettement financier net du groupe au 31/12/2019 se monte à 712 millions d'euros, intégrant 28,3 millions d'euros d'impact lié à l'application de la norme IFRS 16, dont 24,1 millions d'euros en dettes non courantes et 4,2 M€ en dettes courantes. Retraité de ce changement de norme comptable, l'endettement financier net de 683,8 M€ est intégralement couvert par les stocks. Il est en augmentation de 36 M€ en raison de l'augmentation du BFR d'exploitation de 40 M€ (hausse des créances clients de 15 M€, baisse des stocks de 11 M€ et réduction des dettes fournisseurs de 35 M€). Au cours du premier semestre 2019, le groupe a conclu son émission obligataire de 145 millions d'euros répartie en trois tranches de maturité 3 ans (50 M€), 5 ans (50 M€) et 7 ans (45 M€). Cette opération a permis à Vranken-Pommery Monopole de se refinancer à des conditions favorables et de mieux répartir ses échéances dans le temps.  
Le groupe n'a pas d'échéance bancaire ou obligataire en 2020.

## Perspectives

Vranken-Pommery Monopole a débuté l'exercice 2020 avec une progression de plus de 20% des volumes de ventes Champagne sur les deux premiers mois de l'année, grâce à sa grande capacité d'adaptation au nouveau modèle économique induit par la Loi Egalim dans la grande distribution française, et ses bonnes performances commerciales à l'international.

Le Groupe poursuit par ailleurs son objectif de désendettement à hauteur de 30 M€ sur l'exercice.

Dans le cadre de l'épidémie mondiale liée au Covid-19, la France est aujourd'hui entrée dans une phase de confinement, tout comme d'autres pays en Europe et dans le Monde. Tous les pans de l'économie sont aujourd'hui touchés par cette crise sanitaire : cafés, hôtels, restaurants, salles de spectacles, concerts, événements sportifs, compagnies aériennes, magasins non alimentaires etc.

Selon l'expression même du Gouvernement français, il s'agit là d'un cas de force majeure.

En conséquence, le groupe a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer en priorité la sécurité de son personnel, maintenir la continuité d'activité, et adapter sa structure à une baisse importante de chiffre d'affaires. Il s'est inscrit dans les dispositifs d'accompagnement annoncé par le Gouvernement et a pris les décisions suivantes :

- maintien des activités essentielles dans le respect des directives gouvernementales et de l'interprofession
- généralisation du télétravail
- arrêt des déplacements non indispensables
- arrêt des dépenses de représentation
- mise en place du chômage partiel sur l'ensemble du groupe
- mise en place du dispositif de garde d'enfants
- demande de report des échéances de prêts bancaires
- demande de report des cotisations sociales
- demande de report des impôts et taxes

Malgré le climat ambiant, la vie continue et la vie dans nos vignobles vient de reprendre. Le débourement est imminent avec plus de deux semaines d'avance sur la normale. Tous nos vignerons, conducteurs de tracteurs, contremaîtres, techniciens et ingénieurs agronomes sont sur le pont pour préserver notre vignoble et garantir la future récolte 2020. Notre objectif prioritaire demeure bien entendu la sécurité et le travail en toute confiance de tous, et des mesures strictes ont été mises en place pour respecter les mesures « barrière ». Nous sommes fiers de leur engagement au service d'une agriculture durable, riche de sa biodiversité.

A l'issue de la période de confinement, le groupe estime que le retour à une activité normale pourra prendre plusieurs semaines.

Confiant dans sa capacité d'adaptation et de résilience, Vranken-Pommery Monopole, par la grande qualité de sa production, le prestige de ses marques et la mobilisation de l'ensemble de ses salariés se tient prêt à reprendre une activité normale dès que la situation sanitaire le permettra, avec la plus grande détermination.

#### Dividende

Compte tenu de la situation actuelle et des mesures exceptionnelles prises par le groupe avec le soutien de l'Etat, il n'est pas concevable de maintenir le versement d'un dividende.

Au cours de l'Assemblée Générale prévue le 4 juin 2020, Vranken-Pommery Monopole proposera donc de ne pas distribuer de dividende.

#### Prochaine communication

Publication du document d'enregistrement universel (URD) du groupe le 16 avril 2020 après bourse.

#### A propos de Vranken-Pommery Monopole

Vranken-Pommery Monopole gère 2 600 hectares en propriété ou en exploitation, répartis sur 4 vignobles implantés en Champagne, en Provence, en Camargue et dans le Douro. Le groupe exerce son activité dans les métiers de la vigne, de l'élaboration de vins à leur commercialisation, avec un engagement fort en matière de valorisation des terroirs, de viticulture durable et de préservation de l'environnement.

Son portefeuille de marques comprend :

- les Champagnes Vranken, Pommery & Greno, Heidsieck & Co Monopole, Charles Lafitte, et Bissinger & Co ;
- les Portos Rozes et Sao Pédro, et les vins du Douro Terras do Grifo ;
- les Camargue, Domaine Royal de Jarras et Pink Flamingo, et Provence, Chateau La Gordonne ;
- les Sparkling Wines : Louis Pommery California, Louis Pommery England, Brut de France et Pink Flamingo.

Vranken-Pommery Monopole est une société cotée sur NYSE Euronext Paris et Bruxelles.

(Code "VRAP" (Paris), code "VRAB" (Bruxelles) ; code ISIN : FR0000062796).

#### Contacts

##### Vranken-Pommery Monopole :

Franck Delval, Directeur des Contrôles Financiers  
+33 3 26 61 62 34, [comfi@vrankenpommery.fr](mailto:comfi@vrankenpommery.fr)

##### Presse

Laurent Pointsot, +33 1 53 70 74 77, [lpointsot@image7.fr](mailto:lpointsot@image7.fr)  
Claire Doligez, +33 1 53 70 74 25, [cdoligez@image7.fr](mailto:cdoligez@image7.fr)  
Caroline Simon, +33 1 53 70 74 65, [caroline.simon@image7.fr](mailto:caroline.simon@image7.fr)



Vranken-Pommery Monopole - Société Anonyme au Capital de 134 056 275 Euros

5, PLACE GÉNÉRAL GOURAUD - BP 1049 - 51689 REIMS CEDEX 2 - Tél. : 33 (0)3 26 61 62 63 - FAX : 33 (0)3 26 61 63 88  
348 494 915 RCS REIMS - SIRET : 00054 - N° TVA : FR 36 348 494 915 - APE : 4634 Z